



démission d'un cdi pour un autre cdi

Par **oumbarka**, le **09/05/2011** à **11:55**

bonjour

je suis actuellement en congé parental pour une durée de trois ans je suis en cdi chez ed en tant qu' employé de caisse mais j'ai l'intention de travailler dans un autre domaine c'est un cdi qu'on va me proposer que je vais accepter car la proximité et les horaires me conviennent Donc qui dois je avertir la CAF car je percois le congé parental et pour mon employeur je dois faire le mois de préavis ou pas dois je l'informer par courrier recommandé?

Merci de me répondre et d'éclaircir ma lanterne car le poste est pourvu pour début octobre 2011

Par **P.M.**, le **09/05/2011** à **19:49**

Bonjour,

Même s'il n'y a pas de texte légal précis ou de Jurisprudence, il est en général admis que vous pouvez démissionner (par lettre recommandée avec AR) pendant un congé parental et que tout en respectant la durée du préavis, sauf accord écrit de l'employeur, si son terme arrive avant la fin du dit congé parental, vous n'avez à l'effectuer...

Il conviendra bien sûr de prévenir la CAF si vous ne remplissez plus les conditions pour percevoir leurs allocations...